

# terre

Trimestriel  
ÉTÉ 2017

n° 157



PB- PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

Entreprendre autrement au Nord et au Sud

Ed. Resp. : Vincent Oury, Autre Terre asbl, 4<sup>e</sup> avenue 45, 4040 Herstal - Bureau de dépôt: NSC Liège X - P 501015



Libéralisation,  
numérisation,  
ubérisation...

**Et l'économie sociale dans tout ça ?**



Il faut prendre  
soin de la sécurité  
sociale  
(P. 13)



Le microcrédit  
accompagné  
(P. 16)

# terre

## Coordination et secrétariat de rédaction :

Geneviève Godard et Elise Vendy

## Comité de rédaction :

Cinzia Carta, Daniel D'Ambrosio,  
Aurélië Duprés, Geneviève Godard,  
Luc Lambert, Claudia Marongiu,  
Benoît Naveau, Marie Octave,  
Vincent Oury, Elise Vendy et  
Salvatore Vetro

## Ont collaboré à ce numéro

Rousmane Ag Assilaken, Laurence  
Collard, Justine Contor, Eric Dewaele,  
Sandrino Graceffa, Céline Remy

## Illustration de couverture :

C1 : Shutterstock

C4 : Autre Terre asbl

Graphisme : [www.davidcauwe.be](http://www.davidcauwe.be)

## Impression : Kliëmo S.A.

Imprimé à 5.200 exemplaires sur papier  
issu de forêts gérées durablement (FSC)

**Terre** est une publication du groupe Terre.  
Des auteurs d'horizons divers s'expriment  
sur des thèmes liés à l'économie sociale  
et solidaire. Les articles n'engagent que  
leurs auteurs. Toute reproduction, même  
partielle, des textes et illustrations parus  
dans le journal **Terre** est encouragée,  
mais soumise à l'autorisation préalable  
de l'éditeur et/ou des ayants droit au  
copyright.

## Rédaction :

Rue de Milmort, 690  
4040 Herstal – Belgique  
T. : +32 4 240 58 58  
F. : +32 4 228 07 50

E. : [info@terre.be](mailto:info@terre.be)

W. : [www.groupepeterre.be](http://www.groupepeterre.be)

[www.facebook.com/GroupeTerre](https://www.facebook.com/GroupeTerre)

N° de compte :

IBAN — BE53 0962 2 418 9653



Cette publication est soutenue par :



## 3

### ÉDITO

## 4

### DOSSIER

## Libéralisation, numérisation, ubérisation... Et l'économie sociale dans tout ça ?

### Un système économique plus solidaire... Est-ce possible ?

## 6

### Les évolutions du marché de l'emploi face au néolibéralisme

## 8

### La coopération belge au développement et le néolibéralisme : entre contraintes et paradoxes



## 10

### L'économie collaborative... un miroir aux alouettes ?

## 13

### Il faut prendre soin de la sécurité sociale

## 16

### Le microcrédit accompagné – entre opportunité et nécessité, l'occasion de se lancer



## 18

### TERRE LIBRE Sud

### Des nouvelles de Tessalit

## 19

### TERRE LIBRE Nord

### Bruxelles... Nous voici !

## 19

### BRÈVES

# Édito

## Vers l'autonomie collective

**S'**il paraît difficile d'affirmer que les politiques menées en Europe sont uniquement néolibérales, il paraît néanmoins tout aussi difficile d'en masquer les attributs les plus saillants. Commençons par le monde du travail au sein duquel règnent depuis quelques années les principes de flexibilité, d'individualisation et de performance. Jetons un œil également du côté de la finance, caractérisée par une libre circulation des capitaux, des systèmes monétaires et financiers permettant de mieux rémunérer le capital que le travail et amenant ceux qui possèdent aujourd'hui à posséder toujours plus demain. Quid de l'intervention de l'état ? Eh bien, il semble là aussi acquis qu'elle doive se faire plus petite pour laisser place aux politiques austères et permettre aux organisations et individus d'enfin se prendre en main eux-mêmes. Du côté des entreprises, la numérisation de nos sociétés arrive tout doucement à maturité et permet aujourd'hui l'émergence de boîtes pratiquant l'« ubérisation ». Les marchés applaudissent des deux mains... Demain, chacun deviendra maître de son destin, libéré des entraves du « penser aux autres », totalement dévoué à la recherche de son intérêt individuel...

Si le groupe Terre milite depuis de nombreuses années pour des emplois responsables, occupés par des travailleurs prenant part à la vie de leur entreprise, s'il recherche l'autonomie de ses travailleurs et de ses entreprises depuis toujours, s'il participe – par l'intermédiaire de son ONG – au développement d'emplois dans le Sud, il n'en oublie cependant pas une autre valeur fondatrice : la solidarité. Gagner sa vie, vivre dignement mais aussi regarder autour de soi et prendre en compte l'intérêt commun. Au quotidien, les principes de l'économie sociale nous guident et insufflent les valeurs que nous nous sommes choisies pour encadrer notre développement économique.

À côté des dérives charriées par une libéralisation active dans tous les domaines de nos sociétés, des organisations et entreprises d'économie sociale construisent des solutions respectueuses de l'intérêt général. C'est ce paysage que le présent numéro de notre journal entend brosser, mais aussi ce pari que la tendance actuelle vers plus d'individualisme soit détrônée par un besoin d'autonomie collective et de biens communs. |

**Vincent Oury,**

Directeur d'Autre Terre asbl



Dossier

# Libéralisation, numérisation, ubérisation...

## Et l'économie sociale dans tout ça ?

### Un système économique plus solidaire...

### Est-ce possible ?

| Entretien avec **Eric Dewaele**, animateur au Réseau Financité

En janvier dernier, en marge du Forum économique mondial de Davos, OXFAM publiait son rapport annuel sur les inégalités économiques et sociales. Intitulé « une économie au service des 99 % », le rapport montre à quel point le système économique actuel profite à quelques privilégiés. Selon l'ONG, « depuis 2015, les 1 % les plus riches détiennent autant de richesses que le reste de la planète ». Pour en savoir plus sur les origines de cette concentration du capital et des richesses, et sur la place de l'économie sociale et solidaire dans ce système qui ne vise pas l'intérêt du plus grand nombre, nous avons rencontré Eric Dewaele, animateur au sein du Réseau Financité, qui développe et promeut la finance éthique et solidaire.

#### Quelles sont les origines de la concentration du capital ?

Cette concentration du capital existe depuis que les humains se sont organisés en collectivités avec à leur tête, un pouvoir politique, celui des rois, des princes, des chefs de tribu... Ces derniers inventent la monnaie car ils ont non seulement besoin que des gens travaillent pour eux, mais aussi

que des militaires défendent leurs intérêts. Et leurs intérêts, c'est de capter de la valeur sans avoir besoin de la produire eux-mêmes. Pour faciliter les échanges et les contributions de chacun, ils inventent le système de monnaie, c'est-à-dire un outil standard d'échange pour faciliter les transactions. Les chefs vont imposer ce système de monnaie en exigeant

des paysans qu'ils donnent de l'or comme impôt. Pour qu'ils puissent payer en or, les paysans vont donner des objets et recevoir de l'or en échange, les chefs récupérant cet or au moment de l'impôt. De cette manière, l'or devient un système d'échange entre les personnes, alors qu'à la base, ils n'en voulaient pas. Ils n'en avaient pas besoin.



vite. Il y a donc une primauté du capital sur le travail. Et le moteur de ce système, c'est la volonté de profit individuel.

**Il faut être rentable, travailler, réfléchir et mobiliser toute son intelligence, son courage et son savoir-faire, mais dans une autre logique.**

Du coup, on a un développement économique de plus en plus porté sur la rémunération du capital. Si on ferme Arcelor Mittal, Caterpillar ou encore un Delhaize, ce n'est pas parce que ces boîtes ne sont pas rentables. C'est parce qu'elles ne sont pas assez rentables au vu des exigences des investisseurs. Peu importe

qu'elles donnent du travail aux gens ou qu'elles rendent des services aux gens qui achètent. Les objectifs financiers ne sont pas atteints, on ferme la boutique.

#### **Comment se situe l'économie sociale et solidaire dans cette économie dominante, ultralibérale ?**

L'économie sociale et solidaire tente d'avoir une approche systémique plus juste, en remettant l'économie au service de l'humain. Pour moi, on est dans un dispositif vraiment révolutionnaire. C'est vrai qu'on a besoin de capital et d'une nécessaire rentabilité. Cependant, ces contraintes sont envisagées dans le but de continuer à développer une activité humaine attentive à ses conséquences, tant en termes de santé que de respect des gens, de l'environnement et plus largement de la planète.

Pour moi, un des défauts de l'économie sociale, c'est d'être trop modeste. Je suis intervenu plusieurs fois auprès des étudiants des HEC; je leur ai dit : « Apprendre à faire de l'argent en faisant n'importe quoi pour optimiser le profit des investisseurs, ce n'est pas compliqué.

Vous valez mieux que ça ». Quand on leur dit ça, ils ne sont pas contents. Par contre, faire en sorte que les personnes vivent dignement en ayant des pratiques respectueuses d'elles-mêmes, de leurs voisins et de l'endroit où elles vivent, c'est déjà plus amusant. Il faut être rentable, travailler, réfléchir et mobiliser toute son intelligence, son courage et son savoir-faire, mais dans une autre logique. Au sein d'une économie dominante néolibérale, l'économie sociale et solidaire développe de réelles alternatives rentables et crédibles.

#### **Légitimement, les entreprises d'économie sociale et solidaire peuvent-elles utiliser des stratégies qui ont cours dans ce système néolibéral pour construire leur projet de société ?**

Cela dépend lesquelles. Je m'insurge toujours contre cette phrase : « La fin justifie les moyens ». Pour moi, la fin se trouve dans les moyens. Je refuse cette idée selon laquelle on peut faire n'importe quoi pour accumuler un maximum d'argent en vue de le partager pour réaliser plein de projets. C'est exactement ce que disent les libéraux, à savoir : « Avant de partager, il faut d'abord faire de la richesse ». C'est de la supercherie. En réalité, le fait même de fabriquer de la richesse est aussi important que la richesse qu'on fabrique. Le processus est aussi important que le résultat. Sinon, on est dans une contradiction perpétuelle, c'est-à-dire entretenir un système

**Au sein d'une économie dominante néolibérale, l'économie sociale et solidaire développe de réelles alternatives rentables et crédibles.**

pour pouvoir mieux lutter contre. Il faut autant que possible entrer dans un autre système, dans un autre rapport à la production, à la circulation et au partage de la richesse. Tout de suite, comme on peut. ■

Propos recueillis par Daniel D'Ambrosio

#### **Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Actuellement, notre système capitaliste est toujours basé sur ce principe. L'argent qu'on utilise, c'est de « l'argent dette ». Quand nous empruntons à la banque, cette dernière fabrique l'argent. Cet argent qui circule est la contrepartie d'une dette souscrite par quelqu'un. Donc, il faut tout le temps des gens qui empruntent pour que l'argent soit fabriqué et mis en circulation, les intérêts étant le profit de celui qui prête. Puisqu'au fur et à mesure que nous la remboursons, la monnaie se détruit, il faut que d'autres gens empruntent ailleurs pour recréer la masse monétaire. Si en plus, nous sommes dans une économie en croissance, ce qui est notre modèle, il faut en permanence des gens qui empruntent pour recréer la monnaie des suivants qui va servir à payer les intérêts des emprunts futurs.

#### **Quelle est la conséquence de ce système ?**

Dans notre système économique, ce qui prime, c'est d'accumuler de la richesse. Si on veut gagner beaucoup d'argent, il vaut mieux spéculer sur les marchés que de perdre son temps à travailler. En achetant, en vendant et en spéculant, on va beaucoup plus

# Les évolutions du marché de l'emploi face au néolibéralisme

Céline Remy, Docteur en sciences politiques et sociales,  
ULg Chercheure associée au CRIS, ULg

Le nombre grandissant de chômeurs pousse l'Europe, dans les années 90, à mettre les questions d'emploi et de chômage à l'agenda politique. Plusieurs directives européennes invitent les gouvernements et les institutions publiques à développer des dispositifs pour éviter l'enlèvement des individus dans des situations de chômage et de précarité économique et sociale. Les objectifs des nouvelles politiques publiques d'emploi placent désormais l'accent sur le caractère incitatif de ces politiques dans le sens où elles sont orientées vers l'activation et la prévention ; alors qu'auparavant, elles étaient dites « passives » du fait de s'inscrire principalement dans une optique d'indemnisation des personnes. Dorénavant, les politiques demandent aux individus de « s'activer », c'est-à-dire de « travailler leur employabilité » pour acquérir plus de capacités en recourant en priorité à la formation professionnelle.

**L**es demandeurs d'emploi doivent se responsabiliser et fournir des preuves de leur activation (réponses à des offres d'emploi, présentation aux convocations...) au risque d'être sanctionnés et de se voir exclure du droit aux allocations de chômage, comme le mentionne la réforme de 2012 qui instaure une dégressivité progressive des allocations et les possibilités de sanctions temporaires ou définitives. La mission du contrôle de la disponibilité et du comportement de recherche des demandeurs d'emploi qui était auparavant du ressort du Fédéral est régionalisée suite à la 6<sup>e</sup> Réforme de l'État (2013-14). Cela entraîne d'une part une reconfiguration des missions des acteurs (services publics de l'emploi, opérateurs, caisses de paiement...) et

d'autre part un double rôle d'accompagnement et de contrôle qui devra être assumé par les intervenants publics et privés. Cette rigidification des règles augmente le risque d'exclusion des individus déjà fortement fragilisés.

Dorénavant, les services publics de l'emploi et de la formation sont invités à déployer des mesures d'aide à l'emploi et d'accompagnement vers l'emploi, notamment par la création de partenariats avec les opérateurs issus du marché de l'insertion socioprofessionnelle, qu'ils soient publics, privés marchands, privés non marchands ou associatifs. Ils recourent aux appels à marchés, ce qui les amène à instaurer des processus de sélection des dossiers de candidature (projets d'accompagnement et/ou de formation) dépo-

sés par les opérateurs, de suivi et d'évaluation de ces prestations ainsi que de renouvellement des conventions de partenariat élaborées entre service public et prestataire pour la mise en place des projets. Ce nouvel appareillage partenarial n'est pas sans conséquence ni pour les opérateurs ni pour les demandeurs d'emploi. Face à une concurrence accrue entre opérateurs privés marchands et non marchands et des financements à court terme, une des dérives majeures est « l'instrumentalisation » des demandeurs d'emploi en ce sens où ils sont parfois mis dans des dispositifs (mesure d'accompagnement, mesure de formation...) qui ne leur conviennent pas, juste pour permettre à l'opérateur d'atteindre ses objectifs et de recevoir l'ensemble des subsides.



Lasserpe - Iconovox

Les mesures d'aide et de soutien à la recherche et au maintien dans l'emploi, à travers la formation professionnelle, les stages, les emplois subsidiés et les aides à l'emploi, favorisent la réinsertion socioprofessionnelle des individus. Cependant, ces dispositifs cachent en partie des mécanismes pervers qui entrent en quelque sorte en contradiction avec une autre injonction de l'Europe qui est la promotion de l'emploi durable et de qualité. Ils participent à la dérégulation du marché du travail par une flexibilisation accrue des conditions d'emploi. Pris dans cette mouvance de *reporting*<sup>1</sup> et d'*accountability*<sup>2</sup> due au développement de politiques de

**Les dispositifs développés par le politique doivent être pensés à travers un double objectif qui est à la fois la mise à l'emploi des individus et également la qualité de l'accompagnement, de l'emploi et des conditions de travail.**

question de la qualité au niveau de l'accompagnement des chômeurs, des conditions d'emploi, du marché du travail... plutôt que de miser

quantification, les services publics de l'emploi sont constamment dans l'obligation de rendre des comptes par la fourniture de données chiffrées aux gouvernements. Ils demandent d'ailleurs à leurs partenaires de rendre des rapports contenant des statistiques afin, pour le service public, d'être en mesure de « monitorer » (suivre) le parcours des demandeurs d'emploi. Une manière de sortir de cet « esprit gestionnaire » des politiques publiques d'emploi est de réintroduire au-devant de la scène la

toujours plus sur la logique de la quantification. Les dispositifs développés par le politique doivent être pensés à travers un double objectif qui est à la fois la mise à l'emploi des individus et également la qualité de l'accompagnement, de l'emploi et des conditions de travail. Au côté des indicateurs quantitatifs, doivent être développés des indicateurs qualitatifs qui prennent en considération le fait que les projets, dispositifs et emplois sont à destination d'individus et non d'objets. L'action publique devrait être menée dans le sens d'une mise en valeur de la qualité des projets, du travail réalisé, de l'accompagnement, des conditions d'emploi, des dispositifs d'insertion, c'est-à-dire prôner un marché du travail de qualité et de la qualité. |

1. La communication de données (en anglais *reporting*) est l'opération consistant, pour une entreprise/organisation, à faire rapport de son activité. [Wikipédia]
2. Le fait de devoir rendre des comptes



# La coopération belge au développement et le néolibéralisme : entre contraintes et paradoxes

**Justine Contor**, Aspirante F.R.S – FNRS Centre de recherches Spiral, ULg et  
**Benoît Naveau**, Chargé de partenariat avec l'Afrique de l'Ouest, Autre Terre asbl

La coopération au développement belge n'est pas épargnée par le néolibéralisme ambiant. Cette transformation s'est jouée, et se joue toujours, en plusieurs actes et à plusieurs niveaux. D'abord sur le plan international, ensuite sur le plan national, pour enfin toucher directement le niveau local avec les partenaires d'Autre Terre.

**R**evenons sur quelques éléments clés. Tout d'abord, au **niveau international**, les agences de Bretton Woods<sup>1</sup> interviennent au cours des années 1980 dans les pays en développement, avec les plans d'ajustements structurels (PAS) caractérisés par une série de conditions monétaires, budgétaires et structurelles. Ces PAS auront des effets néfastes sur la plupart des pays dans lesquels ils ont été implémentés.

À la fin des années 1990, début des années 2000, les **Nations Unies** entreprennent une réflexion sur l'efficacité de l'aide. L'ONU revient ainsi sur le devant de la scène du développement, dominée depuis vingt ans par les Agences de Bretton Woods. Un nouveau paradigme naît avec la signature des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui envisageaient une diminution de la pauvreté pour 2015. En 2015, force est de constater que les OMD n'ont pas atteint tous leurs objectifs. Un nouvel accord est alors discuté et signé : les Objectifs pour le Dévelop-

pement Durable (ODD) pour 2030 qui, en plus de lutter contre la pauvreté, s'accompagnent de la notion de durabilité.

Dans le même temps, l'OCDE contribue aux débats internationaux avec les principes de la Déclaration de Paris en 2005 :

1. **l'appropriation** par les pays du Sud quant à leur politique et stratégie de développement ;
2. **l'harmonisation** entre pays donateurs et récipiendaires ;
3. **l'alignement** des actions des pays donateurs sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires ;
4. **la responsabilité mutuelle** des pays donateurs et partenaires pour l'efficacité de l'aide ;
5. **la gestion axée sur les résultats** (GAR) visant la gestion efficace des ressources pour améliorer les processus et atteindre de meilleurs résultats dans le secteur public.

Cette Déclaration marque un tournant dans la manière de concevoir l'aide. Il n'est désormais plus question





d'une coopération articulée autour de bonnes volontés, mais d'une coopération orientée sur la **performance**, prônant ainsi une gestion axée sur les résultats pour augmenter les effets dits positifs de l'aide – un nouveau paradigme est né.

Au niveau national cette fois, nous observons la transposition de ces principes dans la politique belge. En effet, la coopération belge au développement est confrontée à une réforme managériale majeure<sup>2</sup>, pilotée par le Ministre libéral Alexander De Croo et son administration. La coopération non gouvernementale et ses acteurs, principalement les ONG, sont particulièrement visés par cette réforme. Les ONG ont été récemment soumises à un examen de leurs performances sur la base d'une dizaine de critères relatifs à la gestion. Cette réforme



s'inscrit par ailleurs dans un contexte global de rationalisation budgétaire. Actuellement, les ONG sont donc amenées à fournir un meilleur travail dans des conditions financières réduites et non stabilisées.

En ce qui concerne les associations et ONG locales des pays du Sud, elles sont les premières impactées par ces changements de stratégie décidés au niveau international. Certains ont un impact positif sur leur travail et contribuent concrètement à leur renforcement, tandis que d'autres sont des facteurs de risque important pour leur stabilité future. Au niveau des **impacts positifs**, la Déclaration de Paris a permis de remettre entre les mains des pays du Sud et de leur société civile les orientations stratégiques de développement qui étaient, auparavant, déci-

dées dans les bureaux de Washington (FMI et Banque Mondiale). Les DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) doivent ainsi être rédigés par les autorités nationales en collaboration avec la société civile de leur pays. Leur rédaction a facilité la mise en place d'organes de concertation dans les pays en voie de développement, ouvrant le dialogue entre les sociétés civiles et les autorités nationales, et ce pour avoir une influence concrète sur leurs orientations stratégiques de développement.

La prévisibilité de l'aide (des plans d'action annuels, puis triennaux et désormais quinquennaux) a permis de stabiliser les projets de développement. La Gestion Axée sur les Résultats a renforcé l'efficacité des projets tandis que le renforcement des collaborations et synergies entre ONG a permis de décloisonner le monde de la coopération au développement. Mais d'autres aspects **impactent**

**négalement** le travail des ONG et des associations de terrain. Ainsi, l'instabilité des politiques de développement et la fréquence de leur renouvellement ne permettent pas

d'asseoir des stratégies de développement sur le long terme (trois projets de réforme de la coopération belge ont été lancés en six ans).

Ces rythmes de transformation contredisent les grands principes de coopération édictés à Paris et Accra et limitent fortement leur mise en œuvre sur le terrain. Quant aux budgets octroyés, plus restreints, ils sont également moins prévisibles, amenés à changer d'année en année en fonction des révisions du budget national belge.

Finalement, l'orientation récente de la coopération au développement belge vers le soutien à l'entre-

**Finalement, l'orientation récente de la coopération au développement belge vers le soutien à l'entrepreneuriat privé est également un risque pour les parts les moins monnayables de la coopération.**

preneuriat privé est également un risque pour les parts les moins monnayables de la coopération. Comment envisager dans l'avenir le soutien à l'enseignement, la culture et/ou la santé ? Quelle place laisser à l'économie sociale et solidaire dans ce soutien à l'entrepreneuriat ?

La coopération au développement actuelle vit donc une contradiction interne : plus cohérente et davantage réfléchi grâce au travail de professionnalisation promu notamment par l'OCDE, elle subit de plein fouet les politiques de repli sur soi anti-migratoire et de compressions budgétaires. Malmenée, elle doit se réinventer pour être plus autonome financièrement et moins unidirectionnelle pour davantage créer un réseau solidaire international luttant pour plus de justice sociale, économique et environnementale. |

1. Fonds Monétaire International et Banque Mondiale

2. Cette réforme concerne différents canaux de la coopération belge, mais nous choisissons ici de ne présenter que les aspects de la réforme concernant les ONG.

# L'économie collaborative... un miroir aux alouettes ?

| **Luc Lambert** et **Elise Vendy**, Autre Terre asbl

En 1993, le fondateur de Terre asbl, feu William Wauters, écrivait un article interpellant sur les dérives de notre système économique et le retour des emplois précaires<sup>1</sup>. Plus de 20 ans plus tard, sa réflexion semble plus que jamais d'actualité.



négligeable et c'est sans doute celui qui grossit le plus chaque jour. Nous voulons dénoncer une dérive dans les solutions envisagées aujourd'hui.

## Le retour des "besogneux"

La définition du dictionnaire est claire : "personne dans le besoin et la précarité survivant de petits boulots." On pourrait organiser un secteur économique des petits boulots payables par une monnaie parallèle, les chèques-services. Allons-nous retourner vers une situation bien connue dans les pays du Tiers-Monde où les sans-rien se rassemblent sur la place du village en espérant que quelqu'un viendra louer leurs services pour quelques heures ? Si l'on devait s'orienter vers cette solution, il ne faudrait pas longtemps pour qu'une nouvelle classe existe dans notre société, la classe des besogneux. Nous dénonçons cette vision et nous la condamnons parce qu'elle leur ferait payer honteusement et de manière outrancière le prix des erreurs d'un passé dont ils sont, sans doute, au niveau des responsabilités, les moins impliqués.

« **A**rrivé à un point de non-retour, l'état de crise endémique semble s'être définitivement transformé en mutation de civilisation [...] Alors nous arrivons au fait qui nous interpelle le plus, à savoir la masse chaque jour plus importante des marginalisés et des laissés-pour-

compte. Que signifient encore nos statistiques du chômage ? Elles sont tronquées du nombre de chômeurs définitifs qui n'y sont pas repris. Et puis où se trouvent dans les statistiques, les C.P.A.S, les sans-rien-du-tout, ceux qui n'existent plus aux yeux de l'administration ? Soyez certains que le nombre est loin d'être

Dénoncer est une chose, proposer en est une autre. Notre discours s'appuie sur les preuves concrètes de ce que nous avons réalisé chez nous, en Europe et dans le monde. Il nous permet de proposer une véritable solution.

Comblons rapidement un vide juridique. Rien n'existe si l'on veut entreprendre pour autre chose que l'intérêt individuel de quelques-uns. Il faut un statut qui permette d'entreprendre pour le bien du plus grand nombre, un statut d'Entreprise à But Social.

Il y aura alors des personnes prêtes à se mettre au travail. Dans le cadre de l'économie de l'utile, il y a une véritable mine de possibilités où créer de l'activité économique. [...] On pourrait, avec ce système d'entreprise enfin innovante, créer rapidement 100.000 emplois et justement pour tous ceux que l'on veut transformer en besogneux.

Alors qu'attend-t-on [sic] pour légiférer rapidement, se mettre à table et au travail ? Pour notre part, nous sommes prêts.

Ici aussi il y a urgence. N'est-ce pas un dicton wallon plein de sagesse qui dit "Pendant que l'avoine pousse, le cheval crève ?" Demain, il pourrait en être ainsi. »

## 2017 : le nouveau visage des « besogneux »

En vingt-quatre années, si le terme « besogneux » est devenu un jargon fort peu utilisé, les petits boulots, eux, ont subsisté. Ils prennent cependant une forme nouvelle, plus insidieuse, adaptée à l'air du temps. En effet, ces dernières années se sont créées, grâce à la propagation d'Internet, une série de plateformes en ligne permettant d'organiser des échanges de biens et services directement entre citoyens. C'est ainsi qu'Uber, Airbnb ou encore eBay ont vu le jour. Ces entreprises se revendiquent de

L'« ubérisation » (en référence à la société de transport américaine Uber) est un terme généralement utilisé pour désigner un phénomène par lequel une société développe un nouveau modèle économique au travers d'une plateforme digitale (Internet) qui remet en cause le modèle et les règles de l'économie « traditionnelle ».

## Uber vs les taxis

Au printemps 2014, les taxis se mettent en grève un peu partout en Europe. En cause ? L'arrivée du nouveau service de la société Uber : UberPop.

Il faut dire que la société, établie depuis 2011 à Paris, était restée relativement discrète jusqu'alors et réservée aux chauffeurs professionnels (UberX).

En 2014, avec plus d'une soixantaine de villes couvertes dans le monde, la société devient un acteur qui pèse lourd sur le secteur des taxis. En lançant son application UberPop, permettant aux particuliers de s'improviser « Chauffeurs VTC »<sup>1</sup>, sans licence, Uber remet en cause les règles établies en matière de transport de personnes et, par conséquent, le monopole des taxis, en tentant d'imposer un nouveau système au bord de la légalité.

Après de longs mois de batailles judiciaires et médiatiques, le bras de fer s'est terminé par une suspension des services UberPop dans plusieurs pays d'Europe. Les autres services d'Uber restent cependant actifs.

1. VTC= véhicule de transport avec chauffeur

l'« économie collaborative », par leur mode de fonctionnement reposant sur des échanges entre clients et possesseurs particuliers.

L'économie collaborative peut toutefois prendre de multiples facettes. Ainsi, sous l'apparence d'une économie de partage et de solidarité, celle-ci revêt souvent un objectif tout autre. Il est dès lors important de faire la distinction entre les entreprises non marchandes (Wikipedia, RepairCafés, etc.) permettant un accès large à des biens, des informations et des services gratuits, tout en créant de l'emploi et les entreprises marchandes revendiquant leur appartenance à cette économie collaborative, mais dont le but premier est la recherche de profit.

Ces dernières peuvent apparaître comme bienfaitrices, tant pour le client final qui voit ses besoins satisfaits à moindre prix, que pour le prestataire qui bénéficie de revenus supplémentaires. Cependant le principe même de leur fonctionnement pose toute une série de problèmes, du point de vue du client et de celui du prestataire. Ces problèmes et cette manière d'opérer sont souvent repris sous un même terme : l'« ubérisation ». La plupart des travailleurs utilisant ces plateformes pratiquent ces services sans aucun statut de travail reconnu. En effet, peu importe le nombre d'heures prestées pour le compte de ces entreprises, les travailleurs n'en sont pas des salariés ! Cela signifie qu'il n'existe, pour eux,

aucune protection sociale ni, malgré quelques aménagements fiscaux, aucun cadre législatif clair.

Si ces plateformes permettent à des personnes éloignées du milieu de l'emploi d'accéder à une activité rémunérée, il est important de noter que les prestataires de ces services deviennent souvent dépendants de ces petits boulots et ce malgré l'instabilité de l'activité (aucune protection en cas de maladie ou d'accident, pas de contrat de travail, salaire variable et souvent très faible...) De plus, ces plateformes ne cotisent pas à la sécurité sociale pour les prestataires et très partiellement à l'impôt car elles facturent le plus souvent la mise en relation et non la transaction effectuée.

Les pratiques d'« économie collaborative », issues de l'économie « de plateformes », se sont développées de manière à faire face à une situation très instable au niveau du marché de l'emploi. En effet, ces dernières années, notamment suite à des modifications législatives, nous avons assisté à un accroissement massif des contrats précaires (CDD, remplacement, intérim) et à temps partiel, ainsi qu'à une montée des inégalités.

Ces pratiques se fondant sur la mutualisation des ressources, sur la valeur d'usage, plutôt que celle de la possession, ne sont pas neuves. Ce sont les crises de ces dernières années et le développement de la technologie du Net qui les ont remises au goût du jour et leur ont rendu une certaine popularité. Malheureusement, récupérées par le système hypercapitaliste dominant, elles ne peuvent se constituer en alternatives.



## Reprendre la main

Il est essentiel, comme le souligne une étude du SAW-B<sup>2</sup>, de « ramener dans le débat public l'importance de l'économie sociale dans laquelle se réalisent déjà les pratiques collaboratives. Elles ont seulement pris d'autres formes leur permettant d'amplifier leur résonance et de grossir leur public. D'où l'importance, pour les acteurs de l'économie sociale, de se saisir de ces nouvelles formes qui semblent susciter un certain engouement. Reste que même si ces pratiques suivent un objectif louable, elles posent toute une série de questions quant au cadrage de celles-ci. »

L'économie collaborative possède bon nombre d'aspects positifs pour faire face aux défis sociaux et environnementaux de notre société actuelle. Cependant, pour éviter les dérives mercantiles et pour que celle-ci soit efficace, il faut la doter d'un arsenal législatif propre, lui permet-

tant de donner des garanties sur le respect des normes afin d'éviter une nouvelle forme de dumping social qui menacerait les fondements mêmes de notre société. |

1. « Nous dénonçons... Le retour des besogneux », Opération Terre, bulletin d'information trimestriel, N° 63 — Décembre 93
2. SAW-B, « Et si l'économie collaborative n'existait pas ? », analyse 2015, Violaine Wathelet, p.8



- Cahier 19 du CIEP, « L'Économie collaborative une alternative au capitalisme ? »
- « L'économie collaborative : un modèle pour demain ? » Nabil Sheikh Hassan
- SAW-B, « Et si l'économie collaborative n'existait pas ? », analyse 2015, Violaine Wathelet
- William Wauters « Nous dénonçons... le retour des besogneux » Bulletin d'information trimestriel N° 63 — Décembre 93, p.3 — 4.

# Il faut prendre soin de la sécurité sociale

| Entretien avec **Sandrino Graceffa**, Directeur de SMart

À l'heure où d'aucuns voient dans l'évolution de nos économies contemporaines la fin des systèmes de sécurité sociale, certaines organisations considèrent au contraire qu'un renforcement de ces systèmes est nécessaire. SMart est l'une de ces organisations. À l'origine dédiée aux artistes en Belgique, SMart mutualise dans neuf pays d'Europe un ensemble de services permettant à des milliers d'entrepreneurs, tous secteurs confondus, de se consacrer à leur travail et non à la gestion d'une entreprise individuelle. Pour soutenir ces métiers ordinairement précaires et leur donner un statut plus sécurisé et stable, cette coopérative a fait le choix de miser sur le salariat et entend défendre un système de sécurité sociale fort et englobant un maximum de cotisants/bénéficiaires. Nous avons rencontré son directeur, Sandrino Graceffa<sup>1</sup>, afin de mieux appréhender les fondements de ce discours à contre-courant des idées reçues.

**L'intérêt que suscite la question du travail est unique aujourd'hui en Europe et dans l'ensemble du monde occidental. Le contrat social du salarié basé sur la subordination en échange de protection a-t-il un avenir ? L'emploi salarié et la protection sociale résisteront-ils aux multiples tentatives à l'œuvre visant toujours plus de flexibilité et moins de sécurité ?**

Contrairement aux idées qui circulaient dans les années 70, où l'on disait que l'être humain pouvait s'épanouir en dehors du monde du travail, aujourd'hui nous constatons qu'il est une source d'émancipation, structurante et épanouissante. La forme classique du travail s'est imposée en Europe et est devenue la norme. À tel point que ceux qui ne sont pas dans la « norme » pensent être dans une situation « dégradante ».

Mais depuis quelques années ce modèle « normal » stagne et l'on voit croître de nombreuses formes atypiques d'occupation : intérim, contrat à durée déterminée, vacation, indépendants. C'est une tendance mondiale et certains pays ont déjà facilité des formes d'« auto-emploi ». En France, apparaissent les « auto-entrepreneurs » ; en Allemagne, les « mini-jobs » ; en Italie, le « jobact »... L'objectif est d'individualiser la responsabilité et en corolaire... minimiser la responsabilité de l'entreprise. Ce sont, pour la plupart, des travailleurs qui ne cotisent presque plus pour la sécurité sociale et se trouvent alors sans protection, exclus du chômage et de toutes sortes d'indemnités destinées à se prémunir des accidents de la vie. Ce constat ne touche pas seulement les personnes impliquées. En effet le principe de la sécurité sociale repose sur la mutua-

lisation des ressources. Moins il y a de travailleurs qui cotisent et moins les caisses peuvent subvenir à l'ensemble. Nous sommes donc tous concernés par ce déficit de solidarité.

**Nous voyons apparaître un phénomène que d'aucuns appellent « ubérisation du monde du travail ». Quels effets a-t-il sur l'emploi ?**

Une offre impressionnante de services à partir de plateformes numériques se développent actuellement. Il n'y a pas que les taxis qui sont touchés par ce phénomène. L'hôtellerie, le déménagement, les places de parking, la livraison à domicile, la restauration, des services divers, et j'en passe, sont aussi « ubérisés »... Ce commerce dit de « pair à pair » est en pleine expansion. Il faut ouvrir les yeux et la question à se poser est : quel monde du travail veut-on pour le futur ?

Dans ce monde-là, le travailleur se retrouve seul, un individu perdu dans un système qui le dépasse et dans l'impossibilité de se défendre. Certes il n'est plus subordonné à un patron, mais c'est pire : il est subordonné à un algorithme, un logiciel, une intelligence artificielle, un ordinateur qui est programmé avec une tolérance zéro. Il devient le nouveau prolétaire du XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne peut rien décider, ni le prix, ni le lieu, il ne loue que « ses muscles » sans aucune autonomie et aucun moyen de se liguer avec d'autres pour se défendre. Que se passe-t-il lorsqu'il tombe malade ou n'est plus suffisamment « performant » ?

Le monde des entreprises est aussi en danger. Des emplois « normaux » disparaîtront autant dans l'industrie que dans les services, même les emplois qualifiés sont visés par cette mutation qui prône la flexibilité à outrance par « l'autonomisation du travailleur ».

Heureusement des sursauts apparaissent çà et là. La ville de San Francisco a exigé une requalification des travailleurs de Uber. Suite à une action collective des travailleurs de Deliveroo en Angleterre, ils ont dû procéder à une requalification massive des livreurs en salariés.

**L'artiste, c'est celui qui préfigure l'évolution du travail, chez SMart, vous avez l'expérience pour sécuriser des emplois qui étaient traditionnellement précaires et permettre aux personnes de vivre dignement. Vous proposez de nouvelles formes de l'emploi, comment réagissez-vous face à ce phénomène ?**

Je voudrais d'abord préciser ce que vous nommez « précarité ». Chez



SMart, nous ne faisons pas l'amalgame entre « travailleur précarisé » et « précarité ». Nous voyons arriver une génération de personnes qui veulent préserver la qualité de leur travail, parfois au détriment de leur rémunération. Ils préfèrent bien faire le travail qu'ils aiment. Nous ne voulons pas stigmatiser leur situation, c'est une précarité toute relative. Leur bien-être ne se calcule pas en euros mais en qualité de vie.

Nous favorisons la mutualisation des revenus afin de venir en aide aux travailleurs qui ont plus de difficultés. 20 % des membres compensent le manque à gagner que SMart connaît sur les 80 % restants. Attention, toutes les situations ne sont pas comparables, certaines personnes font le métier d'artiste en activité complémentaire, ceux-là

s'en sortent mieux. Notre personnel est composé de 200 salariés qui gèrent les contrats temporaires de plus de 20.000 personnes, artistes et autres métiers intermittents en Belgique. Nous nous ouvrons maintenant à divers nouveaux métiers, dont les métiers qui émergent de ces plateformes numériques. C'est une de nos réponses à la question posée. Une autre réponse consiste à proposer au travailleur dont l'activité le permet de convertir son statut en CDI (Contrat à Durée Indéterminée). Nous pensons qu'à terme, 2.500 emplois pourront être pérennisés de la sorte en Belgique. Nous pensons, avec 30.000 sociétaires, que nous pouvons arriver à une taille critique suffisante pour diminuer les risques. Une plus petite structure aura plus de difficultés à mutualiser les risques.



De plus, depuis janvier 2017 nous avons adopté un nouveau statut pour l'ensemble de nos activités. C'est le statut de coopérative, aboutissement de deux ans de débats démocratiques avec tous les membres. Ce projet ambitieux fut un moment très riche qui a vu émerger des solutions très innovantes et ravivé la fibre militante de nombreuses personnes. Cette opération nous a par ailleurs permis de booster notre développement en renforçant notre autonomie financière. Les travailleurs bénéficiaires ont pris des parts et le nombre très élevé d'associés fait que ce capital est considéré comme étant un capital commun. Ce capital vient renforcer la résilience de l'entreprise.

**SMart trouve des réponses localement et c'est très important car vous montrez la voie, mais pensez-vous qu'il y ait des réponses à chercher à un autre niveau ?**

Plus globalement, je voudrais insister sur la mutualisation de la solidarité. Nous avons vu qu'à l'échelle de la coopérative SMart, cela permet de consolider de nouveaux emplois issus de ces nouveaux métiers émergents. Mais le nouveau paradigme économique, ce monde du travail qui change est d'une toute autre échelle. C'est un mouvement mondial qu'il faut appréhender mondialement. Et à tout le moins au niveau Européen. La tradition et la culture européenne nous apprennent que là où la protec-

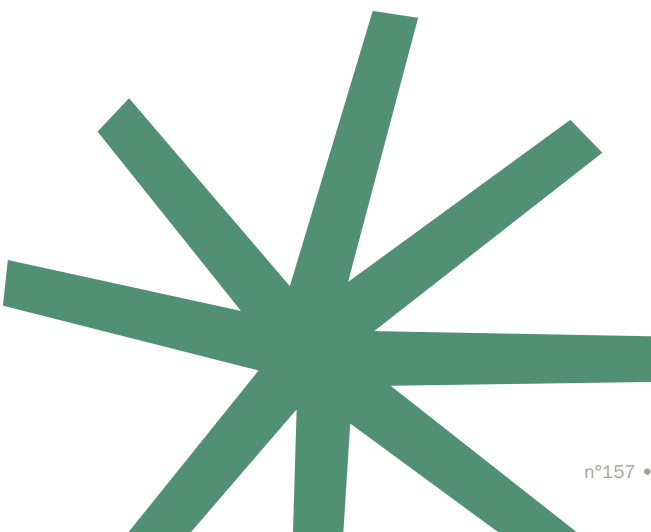
tion sociale est bien organisée, elle se comporte comme un « amortisseur de crise » et augmente la capacité de résilience de la société. Depuis un an, SMart a commencé un lobbying européen et nous avons été invités à partager notre avis sur le « socle européen des droits sociaux » récemment annoncé dans la presse par la Commission Européenne. Aujourd'hui les jeunes voyagent bien plus qu'avant. Ils se sentent européens et ils ne rejettent pas l'idée de travailler dans un autre pays... mais le droit social n'est pas encore européen. C'est un moment historique, une période critique car il n'y a pas encore d'Europe sociale capable de répondre à ce besoin criant. L'avenir de l'Europe en dépend car « tu te sens européen si tu as des droits sociaux et si tu te sens protégé par l'Europe ». Nous devons renforcer ce modèle qui nous est propre et l'étendre au niveau européen. Si tu demandes à un Malien de te dire quelle est sa plus grande crainte, il te répondra certainement qu'il craint que lui ou un membre de sa famille tombe malade. En Europe, la protection

sociale constitue un véritable patrimoine, mais nous en sommes sans doute trop peu conscients. En cela, je dis qu'il faut prendre soin de notre sécurité sociale. Mais cela demande aussi un changement de mentalité. Aujourd'hui chaque pays a son régime de protection sociale et dans chaque pays les ouvriers, les employés, les agriculteurs, les indépendants, les chômeurs, les intérimaires... présentent des régimes et des droits différents. Ça n'a pas de sens, c'est même ridicule. Quand tu es malade, tu es un être humain dans le besoin, ça n'a plus rien à voir avec le régime duquel tu dépends.

Pour répondre à la précarisation de l'emploi, notre vision est donc un système de protection sociale incluant le plus grand nombre et mettant sur le même pied ses différentes formes : intérim, CDD, CDI, indépendants... |

Propos recueillis par Vincent Oury et Salvatore Vetro

1. Sandrino Graceffa est l'auteur d'un livre intitulé : « Refaire le monde du travail. Une alternative à l'ubérisation de l'économie », aux éditions REPAS.





# Le microcrédit accompagné

## – entre opportunité et nécessité, l'occasion de se lancer

| **Laurence Collard**, Conseillère en microcrédit chez microStart

Dès le premier choc pétrolier des années 70, le Premier ministre français de l'époque, Raymond Barre, voit dans la création d'entreprises une manière de retrouver un emploi pour les salariés qui venaient de le perdre. Depuis lors, la notion d'entrepreneur et/ou d'auto-entrepreneur a fait son petit bout de chemin. Des structures de microcrédit ont émergé au Nord pour soutenir financièrement ces entrepreneurs qui souhaitaient se lancer à leur compte et qui étaient exclus des systèmes bancaires traditionnels. Parle-t-on dès lors d'entrepreneuriat de nécessité plutôt que d'opportunité ? Le microcrédit n'est-il finalement qu'un mécanisme soutenant les politiques néolibérales ou remplit-il concrètement le rôle que l'on attend de lui : lutter contre la pauvreté ?

**L**e néolibéralisme, terme à connotation péjorative, est une doctrine politico-philosophique qui vise à limiter le rôle de l'État dans ses prérogatives socio-économico-juridiques et permettre aux lois du marché d'autoréguler l'économie. Au-delà de ces deux aspects généraux, le néolibéralisme cherche également à ce que l'individu devienne un entrepreneur de lui-même, qu'il soit responsable et acteur de sa propre insertion. Outre-Atlantique, l'entrepreneur est glorifié ; il sait se prendre en main et créer ses propres opportunités. En Europe et plus précisément en Belgique, le terme « entrepreneur », assimilé aux risques ou à l'instabilité, fait peur. Pourtant, les politiques publiques

sont occupées à le démystifier et à rendre l'entrepreneuriat plus accessible à tout un chacun. C'est également devenu une manière pour elles de lutter contre le chômage : « si tu n'as pas d'emploi, crées-en-toi un ! » Les politiques tentent d'instaurer un cadre plus favorable à l'autocréation d'entreprises en levant les blocages structurels et réglementaires susceptibles de freiner la croissance de celles-ci.

Par exemple, la Mesure Tremplin a vu le jour dernièrement. Depuis octobre 2016, les bénéficiaires d'allocation de chômage peuvent lancer leur activité tout en continuant à bénéficier (pendant un an) de leurs allocations, et ce, sous réserve de certains critères d'admission. Ce n'est pas

tout ! D'autres mécanismes d'ordre financier ont été mis sur pied, comme le prêt « Coup de Pouce » qui stimule le prêt entre particuliers pour démarrer ou pérenniser une activité professionnelle. Ces aides se sont développées en parallèle d'une difficulté toujours présente d'accéder au crédit bancaire dans le soutien aux indépendants seuls, aux TPE et/ou encore aux PME.

C'est, notamment, dans ce contexte qu'ont émergé des structures de microcrédit professionnel tel qu'on le connaît au Nord. Dans le paysage wallon, deux organismes sont actifs dans le domaine : Crédal et microStart. Les deux structures financent de futurs indépendants ou des personnes déjà en activité qui n'ont pas





l'opportunité d'emprunter dans les banques. Du côté de microStart, 48 % des emprunteurs sont des demandeurs d'emploi ou inactifs. Il existe dès lors deux formes d'entrepreneuriat, celle dite d'« opportunité » et celle dite de « nécessité ». La première se veut créatrice d'emploi(s) sur base d'une opportunité d'affaires ; la deuxième se veut créatrice d'emploi(s) à défaut d'autres solutions pour l'individu. Les politiques publiques voient dans l'entrepreneuriat de nécessité une manière pour ces personnes de sortir de leur inactivité. Cependant, ce type d'entrepreneuriat est souvent dénoncé comme n'étant pas porteur d'une croissance économique durable tandis que l'autre crée réellement une plus-value, notamment par sa véritable innovation.

Chez microStart, les deux types d'entrepreneuriat se côtoient :

- Aline, 30 ans, n'ayant pas la possibilité de trouver un emploi, a choisi de créer le sien. Elle a développé sa propre activité de transport de colis. À l'origine travaillant seule, elle a depuis embauché deux chauffeurs supplémentaires et

a développé des services annexes.

- Monsieur X, réfugié politique s'est retrouvé, lors de son arrivée en Belgique, face à la difficulté de trouver un emploi. Ainsi, fort de son expérience d'entrepreneur en Turquie, il a décidé de poursuivre son activité de production de linge de maison et de créer son propre emploi. Grâce à l'obtention d'un microcrédit, il peut lancer son propre business et vivre de celui-ci.

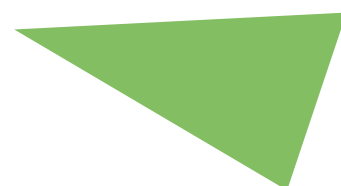
Finalement, l'entrepreneuriat de nécessité peut ouvrir de réelles opportunités de création d'emploi et d'épanouissement personnel. L'un n'exclut pas l'autre.

De toute façon, la barrière du financement pour se lancer reste identique que l'on soit face à un entrepreneur par opportunité ou par nécessité, surtout si ceux-ci sont bénéficiaires d'allocations de chômage, qu'ils

**Il existe dès lors deux formes d'entrepreneuriat, celle dite d'« opportunité » et celle dite de « nécessité ». La première se veut créatrice d'emploi(s) sur base d'une opportunité d'affaires ; la deuxième se veut créatrice d'emploi(s) à défaut d'autres solutions pour l'individu.**

aient été fichés à la Banque Nationale par le passé ou que leur apport propre ne soit pas suffisant. En Belgique, malgré les volontés politiques de permettre aux individus de créer leur propre business, beaucoup d'entre eux n'en auraient pas eu la possibilité si le microcrédit professionnel n'avait pas vu le jour. Au-delà de ces valeurs libérales, il a une mission hautement sociale : donner accès au crédit à des personnes exclues du système bancaire traditionnel et leur permettre de développer leur propre initiative économique,

quels que soient leur origine, leurs revenus, leur situation sociale ou leur éducation. |



## DES NOUVELLES DE TESSALIT

**A**utre Terre s'est impliquée depuis 2001 dans un partenariat avec les groupements associatifs Assador et Assaghsal dans le village de Tessalit, au Mali. Ce partenariat a porté sur la promotion de l'agroécologie comme source financière et alimentaire complémentaire à l'élevage traditionnel réalisé par les Touaregs. Durant quinze ans, Autre Terre et ses partenaires locaux ont renforcé les compétences des producteurs locaux, amélioré les infrastructures d'irrigation et structuré les groupements de manière démocratique. Ce travail a malheureu-

« En 2001, l'ONG Autre Terre Belgique a noué un partenariat dynamique et multiforme avec des groupements associatifs Assador/Assaghsal dans le village de Tessalit et dans les secteurs de brousse (région de Kidal au nord du Mali).

Rappelons que ce partenariat, bâti sur la confiance mutuelle, a été perturbé en 2012 avec l'éclatement de la rébellion dans le nord du pays. Mais son impact bénéfique est bienheureusement encore ressenti par les populations de la zone.

Ce partenariat qui a permis à d'anciens éleveurs nomades de comprendre que la terre ne ment pas quand on la travaille avec respect, assiduité et ambition a porté entre autres sur la réalisation d'aménagements hydroagricoles, notamment des micro-barrages filtrants qui ont assuré l'alimentation de la nappe phréatique ; le renforcement de capacités des membres des groupements sur les pratiques de l'agroécologie ; l'approvisionnement des populations en vivres, aliment de bétail et matériel de travail à travers la coopérative gérée par Assador, toujours en activité malgré la crise sécuritaire qui hypothèque l'avenir de la région.

Une des réalisations majeures du projet a été l'achat des arbres fruitiers (agrumes, palmiers dattiers) qui sont maintenant en production depuis quatre ans. À ce niveau, ce sont les palmiers dattiers (plus de 800 dans le village et les secteurs de brousse) qui ont le plus réussi. En 2016, les jardiniers ont estimé à six tonnes la quantité de dattes récoltées, ce qui pour un départ est assez significatif. Il faut préciser que 70 % de ces palmiers dattiers sont des vitroplants<sup>1</sup>

rapportés d'un laboratoire de France (Montpellier) par Autre Terre Belgique et distribués gratuitement aux maraîchers. Beaucoup d'autres vitroplants ont été également disséminés à travers la région et ont donné de bons résultats partout où ils ont été testés et transplantés (Kidal, Aguelhoc). Aujourd'hui, grâce à ces vitroplants, Tessalit pourrait devenir un pourvoyeur en rejets de dattiers pour toute la région de Kidal. Aussi, dans un avenir très proche, la production de dattes sera optimale ce qui permettra aux jardiniers d'améliorer leur alimentation, leurs revenus, de mieux résister non seulement aux effets néfastes des crises sociopolitiques récurrentes et déstabilisatrices, mais aussi aux changements climatiques pour enfin amorcer une certaine autonomisation.

Dix ans après, Autre Terre a marqué sa différence avec de nombreux autres intervenants plus nantis, mais qui ne font, hélas, le plus souvent que du saupoudrage avec pour conséquences des communautés qui restent sur leur faim et surtout un gaspillage de ressources financières et matérielles.

Les jardins de Tessalit montrent que l'ONG Autre Terre a contribué à faire de ce village une "autre terre" en y laissant des traces qu'on pourrait qualifier d'indélébiles car le palmier dattier est un arbre fruitier centenaire adapté au climat de la région. »

Rousmane Ag Assilaken,

Président de l'association ASSADOR Tessalit

1. Un vitroplant est une plante de petite dimension cultivée dans un tube à essai (ou autre verrerie de laboratoire)



sement été stoppé par l'avancée des djihadistes et l'impossibilité de garder des contacts réguliers avec cette zone extrêmement reculée. Nous avons eu le plaisir de recevoir des nouvelles fraîches de Rousmane Ag Assilaken, le Président d'Assador, qui fait le bilan de ce partenariat et en décrit les évolutions majeures.

## BRUXELLES ... NOUS VOICI !

**A**près quelques années d'absence, Terre asbl revient en région bruxelloise avec une nouvelle boutique située à Evere.

Déjà bien connue en Wallonie et dans la capitale par ses bulles à vêtements, Terre asbl a créé, avec son activité de récupération de textile, plus de 200 emplois stables pour des personnes éloignées des circuits traditionnels de l'emploi. Depuis la mise en service de son nouveau centre de valorisation à Couillet, sa capacité de tri a augmenté, accroissant d'autant la quantité de vêtements à valoriser sur le marché belge, via le réseau des « boutiques Terre » et des « Terre Factory Shopping ».

Terre asbl cherchait depuis plusieurs mois un endroit chaleureux prêt à accueillir une nouvelle boutique. Elle a trouvé son bonheur Avenue Cicéron, 17 boîte 15. Son équipe vous accueillera avec plaisir du lundi au samedi de 10 à 18h et vous proposera des vêtements de qualité pour femmes, hommes et enfants, à petit prix.

Ce premier magasin à Bruxelles est le 19<sup>e</sup> d'une chaîne qui s'étend aujourd'hui de Verviers à Jemappes. Et l'aventure bruxelloise ne s'arrête pas là puisqu'un nouveau « Terre Factory Shopping » ouvrira ses portes d'ici la fin de l'année. La suite au prochain épisode... | Cinzia Carta, Autre Terre asbl



## Brèves

### Brocante de la Solidarité les 6 et 7 octobre

#### Besoin de vous !

La brocante d'automne se prépare déjà chez Autre Terre ! Nous recherchons des volontaires pour préparer l'événement (tri de livres et de bibelots) ou venir prêter main forte le jour même.

- Intéressé(e) ? Contactez-nous au 04/240.68.46 ou par mail : [franca.alaimo@autreterre.org](mailto:franca.alaimo@autreterre.org)

#### Réservez votre emplacement

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, venez réserver votre emplacement dans les bureaux d'Autre Terre : 4<sup>e</sup> avenue, 45 4040 Herstal.

- Contact : Franca Alaimo (04/240.68.46) [franca.alaimo@autreterre.org](mailto:franca.alaimo@autreterre.org)

### Soldes d'été

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, profitez des soldes dans toutes les boutiques Terre.

- Retrouvez les adresses des boutiques sur [www.terre.be](http://www.terre.be)



**terre**

est une publication destinée à promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers des initiatives ainsi que des réflexions du Nord et du Sud.

Abonnement gratuit sur simple demande

**T : +32 (0)4 240 68 48 - E : [info@autreterre.org](mailto:info@autreterre.org)**

**[www.autreterre.org](http://www.autreterre.org) - [www.terre.be](http://www.terre.be) - [www.entreprendreautrement.be](http://www.entreprendreautrement.be)**



**Ne me jetez pas,  
faites-moi circuler auprès  
de vos proches !**



# Témoignage de Paul Sawadogo, ancien élève du centre de Louda

Quand le petit lopin de terre que vous exploitez pour faire vivre votre famille s'épuise et ne vous permet plus de produire les fruits et les légumes que vous espérez vendre sur le marché, votre quotidien devient très compliqué...

Cette situation, Paul Sawadogo l'a vécue. Avec l'appui d'Autre Terre, il a pu suivre une formation de 8 mois chez ATAD, qui l'a aidé à changer complètement sa manière de cultiver.

« J'ai passé 8 mois chez ATAD à apprendre des nouvelles techniques. Cela me sert tous les jours dans ma production. J'économise l'argent des engrais chimiques et mon exploitation me permet à nouveau de faire vivre ma famille ! »



Paul Sawadogo,  
élève de la promotion 2014  
du CFAA de Louda

Deux ans après sa sortie du centre d'ATAD, Paul a complètement changé sa façon de cultiver et est devenu une référence pour son village : il fait vivre 4 familles grâce à son exploitation et a même commencé à former les paysans des parcelles voisines à l'agriculture durable.

**Ce que Paul a appris a un coût et n'est possible que grâce à votre soutien !**



« Découvrez le témoignage de Paul en vidéo en vous rendant sur le site d'Autre Terre : [www.autreterre.org/temoignage-Paul](http://www.autreterre.org/temoignage-Paul) ».



## Agir toute l'année grâce à l'ordre permanent

Autre Terre est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF – [www.vef-aerf.be](http://www.vef-aerf.be)) et répond au code de déontologie adopté par cette association.

Chaque année, l'exactitude de nos comptes est vérifiée par un réviseur d'entreprises indépendant. Nos comptes et bilans sont en outre disponibles sur simple demande et téléchargeables au départ de notre site Internet. Une attestation fiscale vous sera délivrée pour tout don supérieur ou égal à 40 €.



### Formulaire d'ordre permanent (ou directement via pc banking) Remplissez ce formulaire et, après l'avoir signé, remettez-le à votre banque

Je soussigné(e),

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Rue et numéro : \_\_\_\_\_

Code postal et localité : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Souhaite faire un ordre permanent en faveur d'Autre Terre asbl et choisis de verser mensuellement la somme de mon choix (une attestation fiscale vous sera délivrée si le montant annuel de vos dons atteint ou dépasse 40 €) :

5 €    10 €    15 €

..... € (la somme de mon choix)

Au départ de mon compte

BE \_\_\_\_\_

Sur le compte : IBAN BE53 0962 2418 9653 – BIC : GKCCBEBB

Autre Terre asbl – P.I. des Hauts-Sarts

4<sup>e</sup> Avenue, 45 – 4040 Herstal

Première exécution : le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (Jour/mois/année)

Je peux à tout moment mettre fin à cet ordre permanent par simple communication à ma banque.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :